

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
Rapport de mise à jour trimestriel

Période couverte (Trimestre)	Juillet- Septembre 2011		
Numéro du projet et le titre du projet	PBF/COM/A-3 : Projet d'appui au renforcement de l'efficacité de la justice et au respect des droits humains		
Agence bénéficiaire:	UNICEF		
Partenaires d'exécution (Agence Gouvernementale, Agences NU, Organisations de la Société Civile)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Affaires Judiciaires - Délégation Générale des droits de l'Homme. 		
Date d'approbation par le Comité de Pilotage:	04 mars 2010		
Budget total alloué	500 000,00 USD soit 187.325.000 Fc (1USD=374,65 KMF)		
Fonds engagés du budget total alloué¹	392.249 USD	% de fonds engagés/ budget total alloué:	78.44 %
Fonds dépensés² du budget total alloué:	292.071,92 USD	% de fonds dépensés/ budget total alloué:	58,41%
Date de clôture prévue:	Mars 2012	Retard éventuel (mois):	

¹ Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et régulations financières des agences
² Paiement (services, travaux) sur les engagements.

Objectif global (Effet global) par rapport aux indicateurs de résultats:	Réalizations accomplies par rapport aux résultats attendus	Contraintes par rapport aux résultats attendus et à l'objectif global du projet
<p>Objectif ou Effet global : Renforcer la consolidation de la paix par le renforcement de l'effectivité de la justice et le respect des droits humains</p> <p>Indicateur des résultats</p>	<p><u>Résultat attendu 1</u></p> <p><u>1.3 Construire une nouvelle salle d'audience, amie des enfants au Plais de justice de Moroni, réhabiliter la salle d'audience de Mutsamudu et construire un nouveau Palais de justice Amies des enfants à Fomboni</u></p> <p><u>Moroni</u> -Progression des travaux de construction à Moroni -Les travaux de la Salle d'Audience à l'étage ont débuté (Commencement de la dalle, du crépissage des murs et du carrelage des bureaux)</p> <p><u>Mutsamudu</u> -Fin des travaux de la réhabilitation du palais de justice de Mutsamudu -Réception provisoire des travaux par l'ingénieur</p> <p><u>Fomboni</u> -Une mission composée de l'ingénieur et de l'Administrateur au programme de l'Unicef s'est rendue à Mohéli pour soumettre le projet de construction aux bénéficiaires -Les bénéficiaires ont validé le projet -Le ministre de la Justice et le comité de Suivi l'ont également validé et autorisé la publication de l'avis d'appel d'offre -L'avis d'appel d'offre est publié -Le Dossier est validé par le Comité de suivi</p>	<p><u>Contraintes</u> -Les travaux à Moroni ont connu un ralentissement -L'AAO relatif à la construction du Palais de justice de Mohéli n'a pas été correctement diffusé - Aucune entreprise n'a répondu aux critères exigés pour l'adjudication du marché</p> <p><u>Solutions proposées</u> -Relancer l'Avis d'Appel d'offre et augmenter les délais et les supports de diffusion</p>

	<p>-5 entreprises se sont manifestées mais aucune entreprise</p> <p>-Un deuxième Avis d'appel d'offre est lancé</p> <p>-7 entreprises se sont manifestées</p> <p>-L'ouverture des plis est réalisée</p> <p>-L'adjudicataire du marché est désigné par le comité de suivi le 24 septembre la notification lui est faite</p> <p>- Le contrat est signé le 3 octobre 2011</p> <p><u>1.3 Acquisition des mobiliers de bureau et des équipements informatiques en vue de faciliter le travail des magistrats</u></p> <p>-Les fournisseurs ont installé les machines livrées aux juridictions</p>	
	<p><u>Résultat attendu 2</u></p> <p>Les droits des personnes détenues y compris les femmes et les mineurs sont améliorés</p> <p><u>Réalisations accomplies</u></p> <p><u>2.1 Réhabiliter les maisons d'arrêt y compris les latrines et les espaces de jeu</u></p> <p>-Les études de faisabilité relatives à la réhabilitation des maisons d'arrêt d'Anjouan et de Mohéli sont disponibles</p> <p>- Une mission de l'ingénieur est prévue à Anjouan du 1^{er} au 3 octobre pour discuter avec les entreprises soumissionnaires</p>	<p><u>Problèmes rencontrés</u></p> <p>Le budget général du Programme n'est pas suffisant pour réaliser la totalité des activités prévues notamment les travaux de construction.</p> <p><u>Solutions proposées</u></p> <p>-Mener un plaidoyer auprès des Autorités nationales pour la mobilisation des ressources supplémentaires</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le DAO pour la construction des quartiers mineurs et des femmes est disponibles. -L'ingénieur a fait une visite de terrain avec les entrepreneurs intéressés par le marché -Un programme de plaidoyer préparé par l'équipe du Programme est soumis à la DGAJ, à la DGDH et à l'Unicef pour la recherche des fonds 	
<p>Indicateurs des résultats</p> <p>Nombre de textes juridiques sont publiés et accessibles aux magistrats, auxiliaires de justice et aux citoyens</p>	<p><u>Résultat attendu 3</u></p> <p>La sécurité juridique est renforcée par l'amélioration de l'accès aux textes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prise de contact avec une délégation de la CICR sur les modalités de la mise en place de mécanismes de prise en charge médical <p><u>Réalisations accomplies</u></p> <p><u>3.1 Acquérir des ouvrages juridiques pour la mise en place des bibliothèques de juridiction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Les ouvrages sont identifiés -La liste est établie -Les TDR pour la mise en place de la base de données sont rédigées et validées - Des offres sont soumises à l'équipe du Programme et transmises à la Direction nationale du Projet <p><u>3.2 Compiler et diffuser les principaux textes internationaux, nationaux et les décisions de justice</u></p>	<p><u>Problèmes rencontrés</u></p> <p>D'autres personnes autres que le public cible initial sont intéressées par le manuel .Les exemplaires disponibles ne sont donc pas suffisants</p> <p><u>Solution</u></p> <p>Mettre la version électronique à la disposition de personnes intéressées</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et numérisation des décisions de justice -Prise de contact avec l'OPACO pour la préparation du recueil de jurisprudence 	
<p>Indicateur des résultats</p> <p>La CNDHL est opérationnelle</p>	<p><u>Résultats attendus 4</u> <u>Les droits de l'Homme sont promus et respectés</u> <u>Réalisations Accomplies</u> <u>4.1 Elaborer une politique nationale des Droits humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le consultant retenu pour réaliser la consultation a été nommé au poste de Directeur Général des Affaires Judiciaires -L'appel à candidature pour le recrutement du consultant est relancé <p><u>4.2 Opérationnaliser et renforcer les capacités de Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés(CNDHL)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Des séances de travail sont ténues avec le Directeur du Cabinet du ministre dans le but de soumettre le texte à la session parlementaire extraordinaire d'octobre - Organisation d'un atelier de formation portant sur la mise en place de la CNDHL -Elaboration d'une feuille de route pour cette mise en place (mise en œuvre en collaboration avec la DGDH) 	<p><u>Problèmes rencontrés</u></p> <p>La loi portant sur la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés comporte des dispositions rendues caduques par la loi référendaire du 17 mai 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le consultant qui a été retenu pour l'élaboration de la PNDH est promu Directeur général des Affaires judiciaire <p><u>Solutions proposées</u></p> <p>Actualisation la loi portant sur la CNDHL en proposant des amendements</p> <ul style="list-style-type: none"> -Relancer l'Appel à candidature pour la consultation

4.3 Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention

- La cartographie des structures en charge de la protection des DH est réalisée
- Elle est soumise à la DGDH et la DGAJ pour publication
- Les projets de Statut relatif à la mise en place d'un observatoire indépendant des lieux de détention sont rédigés, soumis à la DGAJ et la DGDH et transmis aux membres potentiels de la structure
- Ces derniers ont commencé à donner leur avis sur le texte

4.4 Renforcer les capacités opérationnelles de la DGDG-DIH

- Les locaux de la DGDH sont réhabilités et remis aux bénéficiaires